

Cela explique peut-être le libellé de l'article 3 (ii) du bill, ainsi conçu:

(ii) en conséquence de prêts garantis qu'il a octroyés après le 12 septembre 1968, un montant total dépassant

(A) quatre-vingt-dix pour cent de telle fraction du principal global des prêts garantis effectués par le prêteur qui n'excède pas cent vingt-cinq mille dollars,

(B) cinquante pour cent de telle fraction du principal global des prêts garantis effectués par le prêteur qui excède cent vingt-cinq mille dollars mais n'excède pas deux cent cinquante mille dollars, ...

Vu les montants prêtés aux pêcheurs au fil des ans, je suis convaincu que cette modification ne représentera pas un lourd fardeau pour le ministre des Finances.

• (8.30 p.m.)

J'ai remarqué que le ministre citait le bulletin du régime des prêts aidant aux opérations de pêche qui sert à renseigner les pêcheurs et renferme les changements qu'il a décrits. Je présume que les six autres termes et conditions des prêts énumérés dans l'acte originel sont toujours en vigueur.

Cependant, le ministre ne nous a donné aucune explication, sur la réticence de nos pêcheurs à faire usage de cette loi. En Nouvelle-Écosse, il est évident que les pêcheurs connaissent cette loi; pourtant, depuis la mise en vigueur de cette mesure, on n'a consenti que 575 prêts, qui s'élevaient à \$1,173,147. L'année dernière, au Nouveau-Brunswick, la province voisine, on n'a consenti qu'un seul prêt, pour la somme de \$1,200, et depuis la mise en vigueur de la loi, il n'y a eu que 170 prêts dans cette province pour un montant total de \$131,378. Il en va à peu près de même dans d'autres provinces et les députés de ces régions voudront sans aucun doute nous faire connaître leurs vues au sujet de cet aspect de la loi.

Il est évident que cette loi n'a pas rempli, dans le passé, le rôle pour lequel elle avait été conçue, et je crains que l'augmentation projetée des taux d'intérêt la rende encore moins efficace à l'avenir. L'augmentation des taux d'intérêt sera certainement approuvée par nos institutions de prêts, mais je ne puis imaginer beaucoup de pêcheurs dansant de joie sur les quais des provinces atlantiques pour fêter ce changement.

Les faits tendent à prouver que les pêcheurs en général ne connaissent pas l'existence de la loi. Je conseillerais donc au gouvernement de donner une plus grande publicité à la mesure en publiant à son sujet des brochures mieux faites et peut-être plus descriptives que celle que je tiens maintenant en main et qui s'intitule: «Prêts aidant aux opérations de pêche». Il ressort des faits que j'ai

évoqués que les pêcheurs ignorent évidemment ce programme. Si le ministre faisait préparer par son ministère une brochure mieux faite et plus descriptive et la faisait distribuer par les nombreux fonctionnaires en poste dans les provinces atlantiques, ainsi que dans sa propre province, la Colombie-Britannique, cela aiderait les pêcheurs à mieux connaître ce programme d'aide.

S'il faut en croire l'attitude actuelle des partisans du gouvernement libéral et de leurs conseillers à Ottawa, il n'y a pas de limite. Ils semblent d'avis que, lorsqu'il s'agit de dépenser, et lorsque l'argent devient rare, il suffit d'augmenter les taux d'intérêt et les Canadiens répondront automatiquement par un plus grand afflux d'argent. Il s'élève bien, de temps en temps, de pieuses protestations demandant qu'on diminue les dépenses, qu'on équilibre le budget, et qu'on revienne à une saine politique économique, mais les faits semblent indiquer que ce genre de discours se sont limités à la campagne électorale. En vérité, comme on dit en Nouvelle-Écosse, ce n'était que le vent qui sifflait dans les voiles. Le gouvernement a complètement perdu le contrôle des finances du Canada, c'est désormais évident.

C'est parce que le gouvernement n'exerce plus aucun contrôle sur les dépenses qu'il a fallu préciser dans ce bill que les taux d'intérêt sur les prêts désormais consentis en vertu de la loi, devront être prescrits par le gouverneur en conseil. Les bateaux et le matériel reviennent toujours plus cher au pêcheur alors qu'en général, le prix de la plupart de ses produits, ceux qu'on tire du poisson congelé en particulier, diminue sur les importants marchés des États-Unis. C'est pourquoi je demande au ministre et à ses collègues où, d'après eux, les pêcheurs obtiendront l'argent nécessaire pour acquitter les taux d'intérêt plus élevés ou, puisqu'on y est, qu'est-ce qui incitera le pêcheur, selon le ministre, à obtenir un prêt et à s'endetter ainsi de plus en plus? Un pêcheur ne peut gérer son affaire d'une manière comparable à celle que tente d'utiliser le gouvernement pour administrer le Canada. Par exemple, en février dernier, le gouvernement évaluait ses dépenses à 10.2 milliards de dollars alors que la dernière estimation donne environ 400 millions de dollars de plus. Si l'on doit considérer les pêcheurs comme solvables, ils doivent prouver qu'ils ont du sens commun et surtout, ils doivent agir d'une manière responsable, qualité que je recommande à l'attention du gouvernement.

Il est impossible de parler d'un programme d'aide aux immobilisations destiné aux pêcheries du Canada sans s'apercevoir de l'importance énorme de l'industrie de la pêche pour